

22. Soins à donner au choix des semences ; avantages qu'il y a à les changer.

23. Noms des plantes qui sont les plus cultivées en Canada ; avantage de faire la moisson avant la maturité.

23. Terrains qui conviennent le mieux à la culture du blé ; époque de la semaille.

25. Culture du seigle, culture de l'orge ; terre qui convient le mieux à la culture de ce grain ; pratique de la culture de l'orge.

26. Culture de l'avoine, ses avantages.

27. Pratique de la culture du maïs, ses usages.

28. Sols qui conviennent le mieux aux pois ; manières de les cultiver.

29. Pratique de la culture de la pomme de terre ; terres qui lui sont les plus propres.

30. Manière de cultiver les carottes et les navets ; leurs usages.

31. Manière de semer le trèfle, de le récolter ; ses avantages.

32. Détails sur la culture du foin, emploi le plus convenable qu'on doit en faire.

33. Animaux qu'il faut élever dans une ferme ; soins à donner à chacun d'eux.

34. Description d'une bonne laiterie, manière de faire le beurre.

35. De la fabrication du fromage.

Nous applaudissons des deux mains à l'initiative déployée par l'Hon. M. Chauveau et, au nom de notre population rurale, dont il prend si vivement les intérêts, nous le remercions non seulement du bien qu'il nous veut, mais encore du bien qu'il nous fait.

En dernier lieu, la Chambre d'Agriculture s'est occupée de la *Revue Agricole*, dont elle a voulu agrandir la circulation en donnant à chaque concurrent primé au prochain concours provincial un abonnement au journal officiel pour l'année 1862-63. L'encouragement que nous avons rencontré de la Chambre d'Agriculture nous est doublement précieux, d'abord parce qu'il nous donne les moyens de maintenir notre publication sur un pied digne du haut patronage dont elle est honorée, ensuite parce qu'il est l'expression la plus tangible de la satisfaction qu'ont mérité nos efforts pour donner à la rédaction de notre feuille le cachet pratique qui peut seul en assurer le succès. Plusieurs sociétés d'agriculture de comté ont adopté la même résolution qui ne nous flatte pas moins, venant de leur part. Peut-être la Chambre d'Agriculture a-t-elle voulu en cela donner un exemple qui n'est pas encore assez suivi dans les expositions locales.

Le projet d'amendement à loi d'agriculture tel que présenté à l'assemblée législative, avec la recommandation de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, par son président, l'Hon. L. V. Sicotte, comporte un amendement principal dans la composition de la Chambre et quelques amendements accessoires au sujet de l'enseignement agricole et des comtés de Bonaventure, Champlain, Gaspé, Lotbinière, Montmorency, Nicolet, Portneuf, Verchères et Yamaska, qui en gardant leurs anciennes limites au remaniement de 1856, auraient dû conserver leur ancien octroi agricole de \$1000, au lieu de \$800, ainsi qu'il a été fait pour les comtés plus favorisés du Haut-Canada, placés dans les mêmes circonstances et qui au nombre

de 16 reçoivent annuellement un octroi de \$1,000 par année. Au moment où nos représentants doivent se prononcer sur la valeur des amendements proposés, nous croyons devoir mettre sous les yeux du public ce que nous avons déjà dit à ce sujet :

Ce qui frappe à première vue dans la loi d'agriculture c'est la persistance avec laquelle on s'occupe également des arts et manufactures chaque fois qu'il s'agit d'agriculture, il semblerait que ce n'est qu'à l'aide de cette dernière qu'on peut obtenir quelque chose pour les deux autres. Dans notre opinion, cette union forcée d'intérêts tout à fait opposés ne peut que multiplier les difficultés à vaincre pour obtenir une bonne loi tout en la compliquant de rouages avec lesquels l'agriculteur à peu à faire. Il serait donc important de séparer d'un côté l'agriculture, de l'autre les arts et manufactures, et c'est ce que nous ferons dans cette étude pour la rendre plus facile. Les intérêts de l'un et de l'autre ont pu rester confondus pendant les premières années de leur existence, mais aujourd'hui, qu'il y a une Chambre d'Agriculture et une Chambre des Arts et Manufactures, l'union de nos intérêts agricoles et manufacturiers n'est plus nécessaire sous le nom d'Association Agricole. Aussi le premier amendement adopté par le comité de la dernière session n-t-il été la suppression de l'Association Agricole, remplacée par la Chambre d'Agriculture dont il augmenta les pouvoirs et modifia la composition de manière à lui donner un plus grand nombre de membres, élus par les différentes sections du pays, constituées en régions.

Le but de l'Association était de donner à chaque société d'agriculture une part d'influence dans nos expositions et nos affaires agricoles, malheureusement ce principe parfaitement juste devint en fixant une source d'injustices criantes en fixant le même lieu pour les expositions provinciales pendant plusieurs années successives, les droits de la majorité devenaient un abus. Et à cet abus le comité a cru pouvoir remédier en modifiant d'abord le mode d'élection des membres de la Chambre d'agriculture, de manière à assurer une représentation des intérêts agricoles de chaque région, et en donnant ensuite aux membres ainsi élus tous les pouvoirs de l'Association Agricole.

Ainsi l'abus de la majorité et la nécessité de donner à chacun de nos districts ruraux une juste part de représentation, là où se discutent leurs intérêts, a motivé la création de douze régions proposées dans l'acte d'amendement.

Ces régions sont :—

10. Saguenay, Chicoutimi et Charlevoix.
20. Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain et la ville de Québec.
30. Saint Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Montcalm, l'Assomption et la ville de Trois-Rivières.
40. Terrebonne, Hochelaga, Jacques Cartier, Laval, Vaudreuil, Soulanges et Deux-Montagnes.
50. Argenteuil, Ottawa et Pontiac.
60. Huntingdon, Beauharnais, La Prairie, Napierville, St. Jean, Iberville et Chambly.